



Contrat de séparation de biens

Par **CelineM**, le **22/05/2009** à **18:37**

Bonjour,

Avec mon mari nous avons conclu lors de notre mariage un contrat de séparation des biens. Aujourd'hui son pere veut lui donner A LUI SEUL un terrain. Nous ferons ensuite construire notre maison a tous les 2 sur ce meme terrain.

Aussi, je pense au pire et m'inquiete pour l'avenir. Qu'en est-il si je devais quitter la maison familiale ? Aurais-je des droits sur cette maison, mon mari aurait-il le droit de me mettre dehors ?

Je voudrais savoir si, pour me protéger, il est indispensable de demander a mon beau pere de nous faire une donation a tous les 2.

En vous remerciant,

CélineM

Par **Marion2**, le **22/05/2009** à **19:38**

Bonsoir,

Si terrain est au nom de votre mari, la maison appartiendra également à votre mari.

Cordialement.